

AXE 2 - LA TRANSITION ENERGETIQUE, LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT COMME LEVIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

OT 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO₂

PRIORITE D'INVESTISSEMENT 4.c – « Soutenir l'efficacité énergétique la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ».

Objectif spécifique 11 :

« AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE »

Indicateur de résultat :

renseigné par l'Autorité de gestion du programme

R11 Taux de logements sociaux réhabilités en matière énergétique

valeur de référence 2010 : 0,06%

valeur cible 2023 : 18%

Type d'actions 1 :

SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION THERMIQUE DU LOGEMENT À VOCATION SOCIALE LES PLUS PERFORMANTES

Indicateur de réalisation :

Le bénéficiaire est prévenu (lors de l'instruction de son projet) de l'obligation de suivre cet indicateur

Le versement du solde de la subvention sera conditionné à la production de cet indicateur par le bénéficiaire

La valeur de l'indicateur devra être saisie dans le logiciel de suivi d'exécution du FEDER au moment du solde de la subvention

CO31 Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique

valeur de référence :

valeur cible 2023 : 6120

cadre de performance : valeur intermédiaire 2018 : 1000

CO34 Diminution estimée des émissions de gaz à effet de serre

valeur de référence :

valeur cible 2023 : 2 968 186 tonnes équivalent CO₂

+ Nombre de m² réhabilités

Type d'opération financée :

Opérations de réhabilitation pour lesquelles le résultat est a minima l'atteinte du niveau "BBC Rénovation"

Priorité sera donné aux opérations les plus performantes atteignant le BBC+ Effinergie®

Les interventions sur le parc social public sont prioritaires sans toutefois écarter les copropriétés à vocation sociale.

Type de bénéficiaires :

Bailleurs sociaux : Offices publics, SA, associations à vocation sociale.

Gestionnaires et syndics de copropriétés à vocation sociale.

Modalités de dépôt des projets :

Dépôt d'une demande directe du porteur, et le cas échéant dans le cadre d'une convention ITI (Investissement Territorial Intégré)

Critères d'éligibilité des projets :

Conformité avec le référentiel qualité QEB (Qualité environnement du bâti), construit dans le cadre d'un partenariat Région Rhône-Alpes - ADEME (Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie) - ARRA HLM (Association Régionale Rhône-Alpes)

Types de dépenses exclues :

Mise aux normes et obligations légales

Recours aux options de coûts simplifiés (OCS) :

L'Autorité de gestion, après validation du Comité de suivi, se réserve la possibilité de recourir à une option de coût simplifié (taux forfaitaire) appliqué sur le montant retenu des dépenses directes de personnel.

Zonage géographique et/ou localisation des projets :

L'ensemble du territoire régional couvert par un PLH (Programme Local de l'Habitat)

Mise en œuvre du volet urbain du programme :

Les opérations de réhabilitation thermique du logement à vocation sociale sont déclinées prioritairement dans les quartiers prioritaires de la future politique de la ville.

Taux d'intervention FEDER moyen : 50% des dépenses éligibles retenues

À l'issue de la phase d'instruction de chaque dossier, l'Autorité de gestion applique un taux d'intervention FEDER qui dépendra notamment du cadre réglementaire (régime d'aides...) et des disponibilités financières du programme.

Contacts :

DPE / Unité FEDER (instruction du dossier FEDER)

DPT / Ville Habitat Solidarités (avis technique sur le projet)